conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 **Version (Révision) :** 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes

Produits de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODITEC Sàrl

24, rue Joseph-Marie Jacquard - BP 40180

F-67400 ILLKIRCH

Téléphone: +33 (0)3 88 55 29 40

E-mail: info.soditec@metaflux.fr - Internet: www.metaflux.fr

Contact pour informations: Tél: ++ 33 (0)3 88 55 29 40

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information - I.N.F.S.): +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2; H315 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Irritant pour les yeux et la peau.

Xi: R 36/38

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (SGH05)

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers

Aucune

Page: 1 / 11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution: 16.12.2014 **Version (Révision):** 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

 $A CIDE\ PHOSPHORIQUE\ ;\ Num{\'e}ro\ d'enregistrement\ REACH.:01-2119485924-24-XXXX\ ;\ Num{\'e}ro\ CE:231-633-2;\ N^{\circ}CAS:7664-12119485924-24-XXXX\ ;\ Num{\'e}ro\ CE:231-633-2;\ N^{\circ}CAS:2664-12119485924-24-XXXX\ ;\ N^{\circ}CAS:2664-1211948-24-XXXX\ ;\ N^{\circ}CAS:2664-121194-24-XXXX\ ;\ N^{\circ}CAS:2664-121194-24-XXXX\ ;\ N^{\circ}CAS:2664-1211948-24-XXXX\ ;\ N^{\circ}CAS:2664-121194-24-XXXX\ ;\$

38-2

Poids : 5-10% Classification 67/548/CEE : C ; R34

Classification 1272/2008 [CLP]: Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318

BUTYLGLYCOL; Numéro d'enregistrement REACH.: 01-2119475108-36-XXXX; Numéro CE: 203-905-0; N°CAS: 111-76-2

Poids: 1-5%

Classification 67/548/CEE: Xn; R20/21/22 Xi; R36/38

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye

Irrit. 2; H319

BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS; Numéro d'enregistrement REACH.: 01-2119489428-

22-XXXX; Numéro CE: 270-115-0; N°CAS: 68411-30-3

Poids: 1-5%

Classification 67/548/CEE: Xi; R41 Xn; R22 Xi; R38

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Azote. Couverture pour éteindre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes de soufre Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Page: 2/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 **Version (Révision) :** 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Safe handling: see section 7

Personal protection equipment: see section 8

Disposal: see section 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage (TRGS 510): 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2
Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (D)

Valeur seuil: 4 mg/m³

Remarque: inhalable aerosol; 15 Minutes average va

Version:

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Paramètre : E: fraction respirable

Valeur seuil : 2 mg/m³ Limitation de crête : 2(I)

Remarque: Y
Version: 01.09.2012
Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (EC)

Valeur seuil : 2 mg/m³

Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 1 mg/m³

Version : 08.06.2000

BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (D)

Valeur seuil: 40 ppm / 196 mg/m³

Version:

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D) Valeur seuil : 10 ppm / 49 mg/m³

Page: 3/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF Nom commercial du produit :

Date d'exécution : 16 12 2014 Version (Révision): 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

> Limitation de crête : 4(II) Remarque: H,Y 01.09.2012 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC) Valeur seuil: 50 ppm / 246 mg/m³

Remarque: Version: 08.06.2000 Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC) Valeur seuil: 20 ppm / 98 mg/m³

Remarque: Version: 08.06.2000

Valeurs limites biologiques

BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Acide acétique butoxyque / Urine (U) / en cas d'exposition à long terme: après plusieurs

Paramètre: couches superposées

Valeur seuil: 100 mg/l Version: 31.03.2004

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

DNEL/DMEL (Worker, Local) (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2) Type de valeur limite:

Voie d'exposition: Inhalation Fréquence d'exposition: Court terme (aigu)

Valeur seuil: 246 mg/m3

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Local) (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N° CAS : 7664-38-2)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition: Long terme (répété)

Valeur seuil: 1 mg/m^3

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Local) (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES,

SODIUM SALTS; N°CAS: 68411-30-3)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil: 12 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Local) (ACIDE PHOSPHORIQUE ; N° CAS : 7664-38-2)

Voie d'exposition : Inhalation Fréquence d'exposition: Court terme (aigu)

 2 mg/m^3 Valeur seuil :

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Systemic) (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL

DERIVATES, SODIUM SALTS; N°CAS: 68411-30-3)

Voie d'exposition: Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil: 12 mg/m³

DNEL/DMEL (Worker, Systemic) (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2) Type de valeur limite :

Voie d'exposition: Inhalation

Fréquence d'exposition: Long terme (répété)

Valeur seuil: $98 \, \text{mg/m}^{3}$

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Systemic) (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Voie d'exposition : Inhalation Court terme (aigu) Fréquence d'exposition:

Valeur seuil: 663 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Systemic) (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL

DERIVATES, SODIUM SALTS; N°CAS: 68411-30-3)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil: $170 \, \text{mg/m}^3$

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Systemic) (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition: Long terme (répété)

Valeur seuil: 75 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Worker, Systemic) (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Voie d'exposition : Dermique Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Page: 4/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

Valeur seuil: 89 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

En cas d'éclaboussures selon la DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Modèle de gants adapté: EN 374.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm. **Remarque** : Durée de résistance à la rupture

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (DIN EN 141)

Type : A

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : jaune
Odeur : caractéristique

Données de sécurité
Température d'ébullition/plage

d'ébullition : (1013 hPa) ca. 98 ℃

Pression de la vapeur : $(50 \, ^{\circ}\text{C})$ négligeableDensité : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ ca. $1,06 \, \text{g/cm}^3$ Solubilité dans l'eau : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ miscible à l'eau

Valeur pH:

Page: 5 / 11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

Valeur pH: (20 °C / 50 g/l) ca. 2,5

Temps d'écoulement : (20 °C) négligeable DIN gobelet 4 mm

 Teneur en COV maximale (DE):
 2,5
 Pds %

 Teneur en COV maximale (Suisse):
 2,5
 Pds %

Substances ou mélanges corrosifs

pour les métaux : Peut avoir un effet corrosif sur les métaux (H290).

9.2 Autres informations

CH: Ce produit n'est pas soumis à l'obligation fiscale de COV selon VOCV (< 3 % COV).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS ; N°

CAS: 68411-30-3)

Voie d'exposition : Par voie orale

 Espèce :
 Rat

 Dose efficace :
 1080 mg/kg

 Methode :
 OCDE 401

Paramètre: DL50 (ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace : 1530 mg/kg

Paramètre : DL50 (BUTYLGLYCOL ; N°CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace: 1250 - 1490 mg/kg

Methode: OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: DL50 (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS; N°

CAS: 68411-30-3)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Rat

Dose efficace: > 300 - 2000 mg/kg

Methode: OECD 402

Paramètre: DL50 (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 841 mg/kg
Methode : OECD 402

Paramètre: DL50 (ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin

Page: 6/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 **Version (Révision) :** 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

Dose efficace: 2740 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: CL50 (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Voie d'exposition :InhalationEspèce :RatDose efficace :2 - 20 mg/lTemps d'exposition :4h

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

pas de données prévues pour la préparation / le mélange.

11.3 Autres effets nocifs

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Exerce un effet dégraissant sur la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, enflammations de la peau etc.

11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL; N°CAS : 111-76-2)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 1474 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Methode : OECD 203

Paramètre: CL50 (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS; №

CAS: 68411-30-3)

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 1,67 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: CL50 (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS; N°

CAS: 68411-30-3)

Espèce: Daphnie

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 3,5 mg/l Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 1815 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

Methode : DIN 38412 / partie 11

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 297 mg/l
Temps d'exposition : 21 d
Methode : OECD 211

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS ; N°

CAS: 68411-30-3)

Espèce: Poisson

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace: 0,25 mg/l
Temps d'exposition: 90 d

Paramètre : LOEC (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS ; N°

CAS: 68411-30-3)

Espèce: Poisson

Page: 7/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

> Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace: 0,51 mg/l Temps d'exposition : 90 d

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

NOEC (ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2) Paramètre:

Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 56 mg/l Temps d'exposition: 48 h **OECD 202** Methode:

NOEC (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2) Paramètre:

Espèce: Brachydanio rerio

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace: $> 100 \, \text{mg/l}$ Temps d'exposition: 21 d Methode: OECD 204

Paramètre: NOEC (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: Temps d'exposition : 21 d Methode: **OECD 211**

NOEC (ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2) Paramètre:

Espèce: Desmodesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: 100 mg/l Temps d'exposition : 72 h Methode: **OECD 201**

NOEC (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS; N° Paramètre:

CAS: 68411-30-3)

Scenedesmus subspicatus Espèce:

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: 2,4 mg/l Temps d'exposition:

Paramètre: NOEC (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Espèce: Algues Dose efficace: 286 mg/l Temps d'exposition : 72 h Methode: **OECD 201**

Paramètre: LOEC (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL DERIVATES, SODIUM SALTS; N°

CAS: 68411-30-3)

Espèce: Daphnie

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 4 mg/l Temps d'exposition : 28 d

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

EC50 (ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2) Paramètre:

Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: > 100 mg/lTemps d'exposition : 48 h OECD 202 Methode:

EC50 (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2) Paramètre:

Espèce: Algues 1840 mg/l Dose efficace: Temps d'exposition : 72 h Methode: **OECD 201**

EC50 (ACIDE PHOSPHORIQUE; N°CAS: 7664-38-2) Paramètre:

Espèce: Desmodesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: > 100 mg/l Temps d'exposition : 72 h

Page: 8/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution: 16.12.2014 **Version (Révision)**: 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

Methode: OECD 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Méthode d'analyse : Biodégradation (BUTYLGLYCOL; N°CAS: 111-76-2)

Paramètre: Biodégradation
Taux de décomposition: 88 %
Temps: 20 d

Méthode d'analyse : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) (BENZENESULFONIC ACID, C10-C13-ALKYL

DERIVATES, SODIUM SALTS; N°CAS: 68411-30-3)

Paramètre : Biodégradation
Type : Aérobie
Taux de décomposition : 85 %
Temps : 29 d

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE)..

Methode : OECD 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

Code des déchets produit

07 06 01* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible, les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

13.2 Informations complémentaires

These codes are assigned based upon the most common uses for this material and may not reflect contaminants resulting from actual use.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID)

Page: 9/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution: 16.12.2014 **Version (Révision)**: 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s): 8
Code de classification: C9
Danger n°(code Kemler): 80
Code de restriction concernant les tunnels
: E

Réglementations particulières : LQ 5 · E 1

Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s): 8 **Numéro EmS**: F-A / S-B

Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de Ségrégation 1 - Acides

Étiquette de danger : 8
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s) : 8
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % agents de surface anioniques

< 5 % agents de surface non ioniques

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe: 1 (Présente un faible danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe VbF:-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

07. Informations sur l'entreposage commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

AOX: adsorbable organohalogens

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP: Classification Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

Page: 10/11

conforme Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-78 DETERGENT SURPUISSANT NSF

Date d'exécution : 16.12.2014 **Version (Révision) :** 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 13.04.2015

EAK / AVV: europäischer Abfallschlüsselkatalog (european waste catalogue) EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances GHS: Globally Harmonized System of Classifiaction and Labelling of Chemicals

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

RCP: reciprocal calculation procedure

RID: Règlement international concernant le transport des marchandieses dangereuses par chemin de fer (Regulations

Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

TRGS: Technische Regel für den Umgang mit Gefahrstoffen

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten

VOC: volatile organic compound

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazardous class)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV: GESTIS-Stoffdatenbank

ECHA: Classification And Labelling Inventory

ECHA: Pregistered Substances ECHA: Registered Substances EC_Safety Data Sheet of Suppliers

ESIS: European Chemical Substances Information System

GDL: Gefahrstoffdatenbank der Länder UBA Rigoletto: Wassergefährdende Stoffe

16.4 <> Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque des brûlures.
 Irritant pour les yeux et la peau.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

16.5 <> Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 <> Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 11 / 11